



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

**Arrêté préfectoral fixant le seuil d'agrandissement significatif, dans le cadre de la
procédure d'autorisation préalable à la prise de participation dans des sociétés
possédant ou exploitant du foncier agricole (Occitanie)**

Le préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national
du Mérite,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L.312-1, L.333-2, L.333-3,
R.333-1 et R.333-2 ;

Vu l'arrêté du 26 mars 2021 du préfet de région portant schéma directeur régional des
exploitations agricoles Occitanie ;

Vu l'avis de la chambre d'agriculture Occitanie du 10 janvier 2023 ;

SUR proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Arrête :

Article 1^{er} - Le seuil d'agrandissement significatif prévu aux articles L.333-2 et R.333-1 du
code rural et de la pêche maritime susvisé, est fixé par région naturelle ou par territoire
présentant une cohérence en matière agricole :

- pour les zones 3 et 5 du SDREA Occitanie : 115 hectares ;
- pour les zones 1, 2, 4 et 6 du SDREA Occitanie : 150 hectares.

Le seuil d'agrandissement significatif est calculé en fonction des coefficients d'équivalence
par types de productions fixés en annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2021 portant
schéma directeur régional des exploitations agricoles Occitanie.

Article 2 - Le seuil d'agrandissement significatif est réexaminé au plus tard tous les cinq ans.

Article 3 - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} mars 2023.

Article 4 - Le secrétaire général aux affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les préfets de département et les directeurs départementaux des territoires (et de la mer) d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

31 JAN 2023



Pierre-André DURAND